(Dissimulation de Protection)

La Taqiyyah (Dissimulation de Protection)
A l'origine, la Taqiyyah a été commandée dans le Saint Coran, puisqu'Allah y dit:

"Celui qui renie Allah après avoir cru, non pas celui qui le fait sous la contrainte alors que son coeur reste plein de Foi, subira la Colère d'Allah..." (Sourate al-Nahl, 16:106).

Or, ce verset a été révélé à propos de `Ammâr ibn Yâcir, le Compagnon distingué du Saint Prophète, qui avait recouru à la feinte de l'incroyance pour échapper aux ennemis de l'Islam(1).

De même, Allah dit:

"Que les Croyants ne prennent pas pour amis des incrédules au lieu de croyants. Celui qui les prendra pour amis aura désobéi à la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux (= mais si ces gens-là constituent un danger pour vous, vous pouvez observer la Dissimulation de protection devant l'ennemi" (Sourate Ale `Imrân, 3:28).

Mais sur un autre registre, tout homme qui se sent menacé, dans sa vie ou ses biens, à cause de sa croyance ou de la manifestation de sa croyance, ne peut que dissimuler celle-ci partout où son extériorisation l'expose à un danger imminent. Cette attitude est commandée par l'instinct et la raison.

Par conséquent la Taqiyyah devrait être, en principe, un moyen de défense et de protection légitime et légal pour tous Musulmans, sunnites et chiites confondus et un trait commun à tous les adeptes de l'Islam sans distinction de secte (math-hab).

Toutefois, on sait que la Taqiyyah est devenue le trait caractéristique et un signe distinctif des des adeptes d'Ahl-ul-Bayt (les Chiites), à l'exclusion des autres courants islamiques. Pourquoi ?

Selon un hadith authentique et digne de foi, l'Imam Ja`far al-?âdiq a dit:

"La Dissimulation de protection est ma croyance et la pratique de mes ancêtres"(2).

Et:

"Quiconque n'observe par la Dissimulation de protection n'a pas de Foi"(3).

Ainsi, la Dissimulation de protection était la devise des saints Descendants du Prophète (P), les Imams d'Ahl-ul-Bayt, les Gardiens de la Sunnah authentique. Ils cherchaient par ce moyen à se protéger et protéger leurs adeptes contre la liquidation physique, à améliorer la situation des Musulmans, à unir ceux-ci et à les ressembler afin de préserver l'intégrité du Message de l'Islam(4).

En effet, il est de notoriété publique que les Chiites Imamites, et leurs Saints Imams ont subi, plus que n'importe quel autre groupe ou peuple(5), toutes sortes de souffrances, de tourments, d'oppressions et de privations de liberté, à toutes les époques. Cette persécution inégalable dont ils furent si souvent les victimes les a obligés à recourir, au cours de la plupart des périodes de leur histoire, à la Dissimulation de protection, en s'abstenant, devant leurs détracteurs et oppresseurs, de manifester leurs croyances et les pratiques islamiques qui leur sont propres, afin d'éviter de subir un préjudice dans leur doctrine et dans leur vie. Il suffit, pour comprendre cette situation intenable dans laquelle vécurent les adeptes d'Ahl-ul-Bayt, de se référer à une sommité du Sunnisme contemporain, Aboul-A'lâ al-Mawdoudi, dans son ouvrage "Le Califat et le Royaume" (al-Khilâfah wa-l-Mulk)(6) où il décrit objectivement les atrocités et les actes de barbarie que Mu'âwiyah réserva aux partisans de l'Imam Ali, dont des Compagnons augustes du Saint Prophète, tel Hojr Ibn 'Ady (**). La répression sauvage et les persécutions systématiques ayant été le lot distinctif des Chiites, il était normal que ce principe de défense islamique et somme toute, naturel qu'est la Taqiyyah devienne leur trait distinctif. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Ceci dit, il est à noter qu'il y a des règles et des préceptes concernant le recours à la Taqiyyah. Pour les connaître, il faut se référer aux nombreux livres de Jurisprudence spécialisés dans ce domaine. Disons schématiquement que la Dissimulation de protection n'est pas toujours obligatoire. Elle est parfois facultative, et parfois même elle est déconseillée.

Chaque fois que la proclamation de la Vérité sert les intérêts de l'Islam, et chaque fois qu'il y a un Appel général au Jihâd, il est obligatoire de renoncer à la Taqiyyah. Car, dans de telles circonstances, la vie et la propriété d'un Musulman ne doivent pas être pris en compte; au

contraire, ils doivent être sacrifiés à la défense de l'Islam.

Parfois la Dissimulation de protection est formellement interdite. Par exemple, lorsque la vie d'un Croyant est en danger(7), qu'il y a risque de propagation du faux, qu'il y a une menace pour la survie de l'Islam, que l'injustice, l'oppression et l'égarement sévissent gravement dans les rangs des Musulmans.

En tout cas, ce qui devrait être clairement souligné, c'est que, dans le Chiisme, la Taqiyyah n'a nullement pour but (comme certains esprits malveillants se plaisent à l'insinuer) de faire des Chiites une "association secrète de subversion et de destruction", ni de transformer la Religion et ses injonctions en un secret qu'il ne faudrait pas divulguer à ceux qui n'en sont pas adeptes(8). Loin de là! Les livres que les savants et auteurs Chiites ont écrits sur leur Jurisprudence et sur toutes leurs croyances dépassent en nombre et en diversité tout ce à quoi on pourrait s'attendre qu'une communauté écrive sur sa Religion.

Malheureusement, notre croyance à la Taqiyyah a été exploitée avec beaucoup de malveillance et de malhonnêteté par nos détracteurs, dont la haine pour le Chiisme semblait ne vouloir s'assouvir que par l'extermination du dernier Chiite, pendant les époques Omayyade, Abbasside et même Ottomane, où il suffisait qu'un Musulman soit désigné comme étant un adepte du Chiisme pour que les ennemis haineux des Ahl-ul-Bayt le suppriment sans autre forme de procès.

A ceux qui prétendent dénoncer la Taqiyyah parce qu'elle serait illégale du point de vue de l'Islam, nous répondons:

1- La Taqiyyah tire son origine du Noble Coran comme nous venons de le voir plus haut et comme le confirme le verset coranique suivant :

"Un croyant du peuple de Pharaon qui cachait sa Foi dit..." (Sourate al-Mo'min, 40:28).

2-Nous suivons la Voie de nos Saints Imams d'Ahl-ul-Bayt(9) aux injonctions desquels nous nous conformons. Or, ils nous ont ordonné de pratiquer la Taqiyyah et ils l'ont rendue obligatoire pour nous en cas de nécessité. La Taqiyyah fait partie, chez eux, de la Religion, comme nous l'avons noté plus haut. Ceci est d'autant plus légal et normal que s'il est légitime

que des Musulmans suivent respectivement les voies d'Abû Hanîfah (les Hanbalites), de Mâlik (les Mâlikites), d'al-Châfi'î (les Châfi'ites) ou d'Ibn Hanbal (les Hanbalites), il est encore plus légitime que les Chiites suivent le Maître des fondateurs de ces quatre écoles juridiques (mathâhib), l'Imam al-Sâdiq (p) qui, de plus, fait partie des Ahl-ul-Bayt dont le Prophète (P) dit (dans le très célèbre Hadith al-Thaqalayn) qu'ils sont indissociables du Noble Coran.

Notes

1. Voir: "Al-Tebyân fi Tafsîr al-Qor'ân", 6/428; "Majma` al-Bayân fi Tafsîr al-Qor'ân", 3/387;"Jâme` al-Bayân", 14/122; "Al-Tafsîr al-Kabîr", 19/120; "Al-Kâmel fil-Târîkh", 2/60.

2. Voir: "Al-Kâfî", 2/174, H. 12; "Mokhtaçar Baçâ'er al-Darajât", p. 101; "Al-Mahâsen", 1/397, H. 890.

3. Voir: "Al-Kâfî", 2/172, H. 2; "Al-Feqh al-Mansoub lil-Imâm al-Redhâ (P)", p. 338.

4. La "Taqiyyah" est définie comme "la dissimulation de la vérité et de la croyance en elle devant les ennemis de celle-ci pour éviter de porter atteinte à la Religion et aux intérêts des croyants". D'aucuns dénigrent les Chiites pour leur croyance à la Taqiyyah, ignorant son fondement légal et sa signification réelle. Car s'ils étudiaient attentivement cette croyance, ils auraient vite découvert qu'elle n'est pas propre aux Chiites, mais une nécessité rationnelle conforme à la nature et aux instincts des êtres humains, puisque tout homme est porté à l'auto-défense et doté de l'instinct de conservation.

Pour mieux comprendre cette croyance et son bien-fondé islamique, voir: "Taçhîh al-I`tiqâd min Moçannafât al-Cheikh al-Mufîd", 5/137; "Açl al-Chî`ah wa Oçoulahâ", p. 315; "Wâqe` al-Taqiyyah `End al-Mathâheb wal-Feraq al-Islâmiyyah min Ghayr al-Chî`ah al-Imâmiyyah" (La Réalité de la Taqiyyah chez les Ecoles juridiques et les courants islamiques non Chiites imamites) d'al-Sayyed Thâmer al-`Amîdî.

5. Pour mieux comprendre la persécution indicible des Chiites et les campagnes de liquidation physique dont ils étaient victimes à travers les différentes époques, voir: "Al-Chî`ah wal-Hâkemoun" (Les Chiites et les Gouvernants) d'al-Cheikh Mohammad Jawâd Moghniyah.

6. Aboul-A'lâ al-Mawdoudî: "Al-Khilâfah wal-Mulk" (le Califat et le royaume), 1ère ?dition 1978, Dâr al-Qalam, Kuwait.

(**) En effet, dès son accession au Califat, Mu'âwiyeh déclencha une répression sanglante contre les adeptes de l'Imam 'Alî: assassinats, pendaisons, amputations des mains et des pieds, déportations (Ibn al-Athir, Tom. III, p. 163, cité par M. J. Fadhlallah, op. cit., p. 156).

Il écrivit aux juges et aux gouverneurs leur ordonnant de refuser le témoignage de tout adepte de l'Imam 'Alî et de tout Musulman évoquant ses vertus. Puis il envoya la circulaire suivante à ses fonctionnaires: "Vérifiez s'il est prouvé que quelqu'un aime 'Alî et sa famille; si oui, faites-le disparaître du divan", suivie bientôt d'une autre: "Si vous pensez que quelqu'un est partisan de l'Imam 'Alî, même sans pouvoir le prouver, tuez-le"(Id.Ibid.).

Ainsi beaucoup de gens furent assassinés sur de simples soupçons ou présomptions de respect pour celui dont la vie, le nom et l'action s'étaient identifiés au Message du Prophète et à la fondation de l'Etat islamique.

Et comme nous l'avons vu, dans sa foulée meurtrière, il n'a pas hésité à assassiner des Compagnons vénérables unanimement appréciés par les Musulmans, tels que Hojr Ibn 'Adî, 'Amr al-Khazâ'i... etc. sans oublier de mutiler et de profaner leurs cadavres pour en faire des exemples et terroriser la Ummah. Il s'en est suivi que tout le peuple fut pris de peur et que "la Ummah dans son ensemble est devenue lâche", commente Abou A'lâ al-Mawdoudi("A-Khilafah wal-Mulk., op. cit. p.105)

Alternant répression et corruption, il a réussi à implanter partout des inventeurs, des falsificateurs et des déformateurs de Hadith dans le but de vider l'Islam de son essence et d' ôter à l'Expérience islamique sa noblesse. Non content de dévier l'Etat islamique de sa ligne initiale, Mu'âwiyeh y a posé la fondation d'une politique systématique de corruption de la Ummah elle-même.

"Cette politique (de répression), ajoute al- Mawdoudi,

"a fait perdre peu à peu aux Musulmans leur courage et les a rendus serviteurs de l'avantage et esclaves de l'intérêt. Le nombre de ceux qui osaient dire la vérité a diminué alors que la

flagornerie, l'affectation, l'hypocrisie, la vente de conscience, la malhonnêteté ont prédominé dans la société. L'attachement au Vrai n'était plus une valeur (...). Les hommes compétents, les croyants pieux et les honnêtes gens s'abstenaient de servir dans le secteur gouvernemental. Le peuple n'avait plus aucune affection pour le gouvernement. Des gouvernements s'installaient, disparaissaient et se succédaient, et le peuple se contentait de voir et laisser faire".("Al-Khilâfah wal-Mulk", op. cit., p. 107, citant "Tabaqât Ibn Sa'ad", tom. V, p. 212.)

7. Mohammad Ibn Moslem rapporte de l'Imam al-Bâqir, ce qui suit: "La raison d'être de la Taqiyyah est d'épargner les vies humaines. Mais lorsque le sang est répandu, la Taqiyyah n'a plus de raison d'être". Voir: "Wasâ'el al-Chî`ah", 11/483, H. 1.

8. Voir: "Le Commentaire d'al-Kawtharî sur le livre d'al-Asfarâ'înî"; "Al-Tabçîr fil-Dîn", p. 185. Voir aussi: "Nach'at al-Ach`ariyyah wa Tatawworahâ2, pp. 87-88.

9. Or, comme on le sait, les Enseignements des Ahl-ul-Bayt, les douze Saints Imams, sont fondés sur le Saint Coran et sur la Sunnah du Saint Prophète (P).